

## Commentaire

**Philippe Mongin**

*Directeur de recherche au CNRS, Professeur affilié à HEC*

On a pu définir la culture comme ce qui reste quand on a tout oublié. Dans le même esprit de provocation, on pourrait définir le patrimoine culturel comme ce qui reste quand on a tout détruit. Cette boutade, qui n'est pas absolument pire que l'autre, a le mérite de rappeler une idée convenue sur ce qui fait l'objet du rapport : au-delà de ses formes visibles dans les monuments, sites et collections, le patrimoine culturel relèverait d'un spirituel ineffable. Ainsi comprise, la formule aurait pu servir de repoussoir aux deux auteurs, qui expliquent au contraire dans quelles activités de production, de consommation et d'échange le patrimoine culturel se trouve inséré aujourd'hui. Quand il est appréhendé dans tous ses composantes – par exemple en incluant les documents écrits – et avec tous ses effets externes – par exemple en y rattachant l'activité de tourisme qu'il suscite –, il revêt assez d'importance au regard du PIB et de l'emploi pour que les économistes puissent l'étudier à leur manière sans être traités d'iconoclastes. Ils mobiliseront les concepts et les mesures dont ils se servent pour traiter en général des biens, et surtout des biens publics dont les biens culturels et les activités artistiques paraissent le plus se rapprocher. Le rapport applique ces outils de la « science sinistre » avec un tact agréable, sans en faire ni trop ni pas assez. Il fait basculer d'une déférence stérile à l'égard du patrimoine culturel vers un examen positif qui est seul en mesure d'orienter la décision publique.

Mais la boutade sert aussi de rappel à une vérité dérangeante qu'il faut savoir préserver : les éléments constitutifs du patrimoine culturel sont toujours fragiles et menacés. Le patrimoine architectural, qui servira ici d'exemple à cette vérité générale, n'est le plus souvent reconnu qu'après coup, sur un fond préalable de destruction et de méconnaissance. On ne perçoit et, d'ailleurs, on ne définit bien les particularités d'un style architectural que lorsque ses derniers représentants vont disparaître ; alors qu'il devient rare,

on comprend ce que l'on perd et l'on se préoccupe d'en transmettre quelque chose. Des échantillons seulement garderont la trace de la découverte et la feront partager à ceux qui n'auront pas connu la pleine diffusion du style. Évoquant la puissante figure de l'abbé Grégoire, le rapport enseigne que les destructions révolutionnaires ont déterminé la nation à prendre des mesures de sauvegarde, les toutes premières d'une législation qui s'est beaucoup étoffée par la suite. Malgré les garde-fous ultérieurs, il serait illusoire de penser que l'expérience de la Révolution ait servi de leçon définitive.

Tout près de nous, les Trente glorieuses ont vu le saccage des immeubles du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles, saccage provoqué, cette fois, non par des foules ignorantes, mais par les autorités de l'État, dépositaires supposés du bien public. Les ingénieurs et les technocrates pompidoliens firent plus de mal à Paris que les « vandales » dénoncés par Grégoire, inventeur d'une expression qui est restée, ou que leurs émules navrants surgis pendant la Commune. Mais telle est la dialectique étrange du patrimoine que le pompidolisme aura finalement suscité une plus juste appréciation des styles haussmannien, Art nouveau, et Art déco qu'il jugeait bons pour la pelleteuse. Il aura fallu la démolition programmée de la Gare d'Orsay pour qu'on en fit un musée représentatif de toute une époque ; il aura fallu la Tour Montparnasse, dans sa laideur achevée, pour que l'on préservât quelques rues d'un quartier attachant promis à une reconstruction orwellienne. Ainsi va le patrimoine, architectural notamment, mais historique et artistique aussi bien, toujours sauvé de justesse, et précisément parce qu'il a failli disparaître. De cette analyse, on tirera la conclusion pessimiste que les biens culturels sont indissociables de leurs vandales, qui le plus souvent les anéantissent et parfois les sauvent en dépit d'eux-mêmes.

Après tant de mécomptes, notre époque ne serait-elle pas enfin gagnée à la prudence ? Il est vrai que la sauvagerie organisée des Trente glorieuses n'a plus cours, mais un vandalisme léger, qui se contente d'abîmer ou de laisser couler au lieu de détruire, et qui provient de modestes initiatives au lieu d'actions menées à grande échelle, s'est inventé depuis avec le satisfecit étrange des pouvoirs publics :

- des monuments classés ou inscrits continuent de tomber en ruine, et particulièrement dans les communes rurales et les villes appauvries, qui sont ou se croient dépassées par les dépenses de restauration nécessaires. L'observation n'est pas nouvelle, mais elle se complique aujourd'hui d'un clivage aggravé entre la France qui sauvegarde son patrimoine et celle qui a jeté l'éponge. Les hôtels particuliers de Douai ne sont pas moins remarquables que ceux de Beaune, mais une de ces deux villes parlementaires, voisines par la taille, protège les siens beaucoup mieux que l'autre, et il ne faut pas être grand clerc pour sentir que les ressources et les priorités diffèrent aussi beaucoup entre les deux lieux ;

- à l'opposé de ce néo-vandalisme d'abandon, il y a celui de surexploitation, qui est la forme curieuse ajoutée par notre époque. Les exemples qu'on peut en donner sont tous discutables, car contrairement à

l'ancien vandalisme de destruction, il est affaire de limite plutôt que de principe, de degré plutôt que de nature. Il vaut donc mieux remplacer les exemples par autant de questions lancées à la réflexion collective. Chassée, puis revenue en triomphe, la grande roue des Tuileries y a-t-elle bien sa place ? Quelques mètres plus loin, le Ministère de la Marine doit-il être livré à une entreprise plus ou moins respectueuse du lieu ou bien ne serait-il pas prudent que l'État le conserve entre ses mains ? Le château de Versailles a-t-il si peu de notoriété qu'il doive faire scandale en invitant M. Murakami et ses précieuses installations ? Les animations lumineuses ou costumées de Carcassonne et des châteaux de la Loire sont-elles nécessaires à la découverte de ces lieux par un public qui n'est pas seulement composé d'enfants en bas âge ? Faut-il que tous les musées, y compris les moins spacieux, renoncent à une salle d'exposition pour vendre des babioles aimables ? Que penser de ces conservateurs nouvelle manière qui, fâchés avec leurs collections permanentes, les relèguent au profit d'un « événementiel » inspiré par les agences de communication<sup>(1)</sup> ?

Dans cet échantillon supposé de néo-vandalisme, c'est bien de « valoriser le patrimoine culturel » qu'il s'agit chaque fois, dans un sens parce que la valorisation fait défaut (cas de l'hôtel particulier), et dans un autre sens parce que la valorisation est excessive (toutes les combinaisons osées de la dernière liste). Le sujet du rapport était donc de nature à encourager le glissement des évidences (il ne faut pas laisser décrépiter le patrimoine) aux visions hasardeuses (le patrimoine doit rendre de la valeur monétaire et drainer du public par tous les moyens), mais les auteurs se sont gardés du piège qui les attendait. Leurs préconisations finales reflètent un souci d'équilibre entre le danger de la valorisation insuffisante et celui de la valorisation excessive. On peut les classer en deux ensembles principaux et un groupe résiduel. D'un côté, les recommandations n° 2 (recenser mieux et faire mieux connaître le patrimoine protégé), n° 5 (informer mieux le public pour qu'il apprécie mieux le patrimoine), n° 7 (développer le mécénat et d'autres alliances avec le secteur privé), n° 10 (exploiter les marques culturelles), n° 11 (lier le patrimoine aux industries de la création) relèvent d'une analyse positive attendue de la valorisation. D'un autre côté, les recommandations n° 1 (chiffrer la disposition à payer pour accéder au patrimoine), n° 3 (faire participer financièrement le tourisme), et n° 4 (augmenter et diversifier les tarifs des musées) relèvent d'une analyse négative originale ; les auteurs cherchent maintenant à pallier ce qu'on désignait polémiquement comme le vandalisme de surexploitation. Dans le groupe résiduel, les recommandations n° 8 et 11 visent des formes nouvelles ou mal comprises du patrimoine qui demandent à être soutenues plutôt que, s'il faut parler strictement, valorisées (la forme numérique, n° 8, et celle du

(1) Dans cette liste et la préoccupation qu'elle traduit, on sentira l'influence de l'académicien Marc Fumaroli (1991) : *L'État culturel : une religion moderne*, de Fallois, et les plus récents articles de presse (notamment « L'État, le patrimoine et le 'business des biens culturels' », *Le Monde*, 2 octobre 2010, consacré à l'exposition versaillaise de Murakami).

métier d'art, n° 11), et la n° 6, qui préconise de donner plus de responsabilité aux collectivités territoriales et aux institutions culturelles, sort entièrement de la série.

De ces multiples recommandations, plusieurs sont très judicieuses, et toutes sont défendables et en tout cas défendues, sauf la dernière nommée, dont l'intervention reste surprenante. Rien dans les parties analytiques du rapport ne laissait attendre que la décentralisation fût particulièrement favorable au patrimoine culturel. Les auteurs conseillent de « simplifier et rendre plus avantageux le transfert des monuments aux collectivités locales », mais ils signalent peu après – en s'appuyant sur une étude italienne – que ces mêmes collectivités ne sont pas les mieux placées pour éviter les démolitions intempestives. De même, on ne voit pas quels arguments fondent cette « procédure très encadrée et limitée de cession d'œuvres » qui surgit parmi les préconisations.

Mais la qualité du rapport ne se joue pas sur une simple recommandation mal justifiée. Elle réside, pour le dire encore, dans l'effort intelligent pour trouver un équilibre acceptable en matière de valorisation du patrimoine. On s'attachera pour terminer aux préconisations du second groupe, qui répondent aux inquiétudes exprimées plus haut et qui sont aussi les plus originales. Un bref détour théorique fera comprendre que les auteurs sont là sur un terrain particulièrement solide.

Le patrimoine culturel dans ses différents aspects – conservation, extension, étude savante, accès du public – repose financièrement sur les budgets publics alimentés par l'impôt, les redevances des utilisateurs et les activités marchandes dérivées ne jouant qu'un modeste rôle d'appoint. Une explication reçue veut qu'il doive en aller ainsi parce que les biens culturels seraient des biens publics, c'est-à-dire ne manifestant ni la rivalité des consommations individuelles, ni l'exclusion des consommateurs par les prix. Un bien public, lit-on dans les manuels, ne doit pas être confié à une entreprise privée parce que celle-ci ne pourra pas égaliser son coût marginal de production, qui est positif, à sa recette marginale, qui est nulle ; en effet, le consommateur supplémentaire ne veut rien lui payer du tout en raison de la propriété de non-exclusion qui caractérise le bien. Suivant une autre analyse qui privilégie plutôt la non-rivalité, il est impossible de faire émerger un échange socialement optimal, parce que l'insuffisance de l'offre ne se répercute pas dans une demande non satisfaite qui ferait monter le prix jusqu'à sa valeur d'équilibre. En l'absence d'accords explicites de coopération, qui seraient coûteux et instables, les agents s'en remettent au financement par l'impôt, qui leur garantit une quantité suffisante du bien public, la conséquence étant l'accès de tous au bien gratuitement ou à un niveau de redevance minimale.

Les auteurs font allusion à ces raisonnements traditionnels, mais il transparaît qu'ils ne les trouvent pas suffisants, et ils démontrent là tout leur bon jugement. Ils contestent en effet que les consommations culturelles soient toujours non-rivales en soulignant qu'elles peuvent s'accompagner de phéno-

mènes de congestion. Une visite au Louvre un dimanche après-midi s'apparente à l'utilisation d'un équipement routier saturé, ce qui la sort de l'analyse précédente par les biens publics<sup>(2)</sup>. Les auteurs ne rejettent pas aussi franchement la non-exclusion par les prix. Certes, ils s'opposent au principe de la gratuité des musées et préconisent même un doublement des tarifs pour les musées nationaux, mais on les peut lire ici de deux manières plus ou moins fortes. Ou bien l'augmentation de tarif vise simplement à taxer les visiteurs à hauteur de la congestion qu'ils provoquent, ou bien elle est calibrée aussi pour en dissuader certains et donc limiter matériellement la congestion. Dans le second cas, mais pas dans le premier, le prix joue son rôle d'exclusion, au moins jusqu'à un certain point, et l'on s'éloigne à nouveau du modèle des biens publics pour rejoindre celui des biens de club ; or dans ce nouveau cadre, certains théoriciens pensent que les avantages du marché reprennent le dessus<sup>(3)</sup>. Le rapport semblera plus ou moins radical selon la veine théorique à laquelle on le rattache.

Il est curieux de relier cette discussion théorique et les attitudes concevables en matière de valorisation. La non-rivalité dit que la présence d'un individu supplémentaire n'affecte pas l'usage que les autres faisaient du bien culturel, et la non-exclusivité que le prix est par nature incapable de réguler les flux d'accès à ce bien. La valorisation à outrance pourrait s'appuyer sur ces deux affirmations si elles étaient correctes. Que croissent et se multiplient donc les publics, attirés par les campagnes publicitaires, les animations distrayantes, les tarifs préférentiels ! Les quanta de satisfaction viendraient s'ajouter sans retrancher jamais rien à ceux qui sont déjà ressentis. On sentait bien que le slogan était absurde, mais il vaut mieux dire pourquoi, et la critique peut suivre ici les indications des économistes qui ont expliqué contre l'évidence initiale que les biens culturels ne sont pas toujours des biens publics.

---

(2) Vickrey W. (1969) : « Congestion Theory and Transport Investment », *American Economic Review*, vol. 59, n° 2, pp. 251-260, est au point de départ d'une vaste littérature sur la congestion routière. Sans être littéralement transposable, elle donne ici une indication heuristique.

(3) Voir Musgrave P.B. et R.A. Musgrave (1980) : *Public Finance in Theory and Practice*, McGraw Hill, Londres.

